

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 445

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181187

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du bowling de Saint-Etienne - avenant n°2 au contrat d'affermage - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 445

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181187

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du bowling de Saint-Etienne - avenant n°2 au contrat d'affermage - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 janvier 1989, a approuvé le contrat de délégation de service public liant la Ville de Saint-Etienne et la société « Le bowling de Saint-Etienne » dont le siège social est situé au 31 boulevard Jules Janin, 42000 Saint-Etienne.

La durée du contrat étant fixée à 30 ans, ce dernier se terminera le 30 janvier 2019.

Par un avenant n°1, la Ville de Saint-Etienne, en tant que délégant et propriétaire de l'installation, a participé à hauteur de 29 000€HT concernant des travaux liés au remplacement de la chaudière et de la centrale SSI pour la sécurité incendie.

□ **Motivation et Opportunité :**

En effet, ce site stratégique va notamment être impacté par la réalisation du nouveau parc des expositions et l'arrivée futur de la 3e ligne de tramway. Dans l'attente de la finalisation des études d'aménagement global du site, la ville s'est rapprochée du délégataire pour étudier l'opportunité d'une prolongation du contrat.

Après négociation et accord des deux parties, par un avenant n°2, il est convenu de prolonger la durée du contrat d'affermage pour une durée de deux ans. De même, au regard des investissements minimum à engager par le délégataire sur cette courte durée, il a été convenu d'adapter la redevance versée par ce dernier à la collectivité.

□ **Contenu :**

L'avenant n°2 prolonge la durée du contrat d'affermage pour une durée de deux ans à compter du 31 janvier 2019. Le contrat se terminera le 31 janvier 2021.

La redevance versée par le délégataire au délégant relative à l'occupation du domaine public est fixée à 32 000 €HT par an.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 32 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						32 000€ (recette)
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant n°2 dont un exemplaire restera joint au présent dossier à titre de document contractuel.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 6 abstention(s)	Exercices 2019, 2020, 2021 chapitre 75 nature 757 redevance versée par le fermier
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Brigitte MASSON